
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 juin 2023 à 18 h 30
Centre Lasallien situé au 3001, rue de Louvain Est**

PRÉSENCES :

Laurence LAVIGNE LALONDE, Mairesse d'arrondissement
Martine MUSAU MUELE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement
Madame Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Monsieur Frédéric STEBEN, Directeur par intérim de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Jean-Sébastien MARCOTTE, Commandant du PDQ 31
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse de l'arrondissement déclare la séance ouverte à 18 h 30.

10.02 - Présentation

Aucune présentation n'est faite.

CA23 14 0156

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 10.04 et 10.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA23 14 0157

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 mai 2023, à 18 h 30

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 mai 2023, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA23 14 0158

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 mai 2023, à 9 h

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 mai 2023, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.05

10.06 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

La mairesse, Laurence Lavigne Lalonde, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte. Elle offre sa solidarité au peuple haïtien pour le séisme du 6 juin 2023 en Haïti. Conformément à l'article 144.7 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec*, elle dépose le rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement au 31 décembre 2022. Ce document se trouve sur le site Internet de l'arrondissement. Elle en profite pour souligner le travail de tous les membres du personnel de l'arrondissement.

Elle rappelle que l'arrondissement a dévoilé la semaine dernière cinq nouveaux axes cyclables protégés et ouverts quatre saisons. Ces nouvelles pistes viennent consolider le réseau existant et améliorer l'offre dans les quartiers de Saint-Michel et de Parc-Extension. Trois séances d'information se tiendront pour permettre aux citoyennes et aux citoyens de mieux connaître les projets, de poser des questions et de partager leurs préoccupations. Les informations et coordonnées se trouvent sur le site Internet Montréal.ca.

Elle ajoute qu'une étude de la circulation se déroulera dans une portion du district de Parc-Extension, dans Villeray et dans François-Perrault. Les personnes intéressées sont invitées à venir partager leurs constats et leurs préoccupations via la plateforme Réalisons Montréal permettant ainsi la réalisation d'un plan d'apaisement de la circulation.

Elle souligne la difficulté pour les organismes communautaires de trouver des locaux pour réaliser leurs activités et offrir leurs services à la population notamment lorsque le CSSDM reprend ses installations. Elle explique que les trois paliers de gouvernement, en collaboration avec la Table de quartier de Parc-Extension, sont à réaliser une étude de préfaisabilité pour la construction d'un centre communautaire

dans Parc-Extension. L'arrondissement a reçu un don de la Fondation familiale Trottier d'un montant 100 000 \$ pour la réalisation de cette étude.

Elle annonce le retour des célébrations de la Fête nationale sur la place De Castelnau.

La conseillère, Mary Deros, souligne les différentes journées commémoratives du mois de juin et annonce les événements estivaux qui se tiendront dans le quartier. Elle rappelle à tous de venir assister à la séance d'information sur les voies cyclables dans Parc-Extension, le 14 juin 2023.

Elle explique les différentes étapes relatives au projet particulier présenté au point 40.08 de cet ordre du jour concernant la construction prévue au 7240, rue Waverly.

La conseillère, Martine Musau Muelle, annonce la reconduction du Programme de subvention de couches lavables et produits d'hygiène féminine durables géré par l'organisme Espace-Famille Villeray. Elle ajoute que le plan d'apaisement de la circulation prévoit notamment des aménagements près de l'école Gadbois et invite la population à visiter l'exposition en cours sur la rue piétonne De Castelnau. Elle explique que les travaux pour l'aménagement de la piste cyclable sur Christophe-Colomb entre Rosemont et Crémazie auront lieu de la mi-juin à la fin août. Elle mentionne que les informations concernant ces travaux se trouvent sur le site Internet de l'arrondissement.

Elle annonce que le transport collectif à Montréal sera gratuit pour toutes les personnes âgées de 65 ans et plus, et ce, dès le 1^{er} juillet 2023.

Le conseiller, Sylvain Ouellet, annonce qu'à la suite du scrutin référendaire du 7 mai 2023 concernant la requête en dissolution de la Société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb », les commerçants du secteur ont choisi de dissoudre la SDC. Par la suite, il incite les élèves à profiter des heures d'ouverture élargies de la bibliothèque de Saint-Michel pour la période des examens de fin de session. Il informe de l'arrivée du projet Loco-motion dans l'arrondissement permettant d'emprunter un chariot de vélo et d'une nouvelle murale au parc Sandro-Pertini. Il invite toutes les familles à participer aux activités de la programmation Été-O-Parc.

Le conseiller, Josué Corvil, souligne qu'il est de tout cœur avec la communauté haïtienne suite au séisme du 6 juin. Il rappelle que la séance d'information concernant l'implantation des pistes cyclables dans le district de Saint-Michel se tiendra le 7 juin au Centre Lasallien. Il remercie plusieurs organismes communautaires pour leur implication sociale auprès de la population. Il souligne différents événements et journées commémoratives qui se dérouleront en juin 2023.

10.07 - Période de questions du public

À 19 h 05, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les citoyennes et citoyens pouvaient transmettre leurs questions, seulement trois questions par sujet sont acceptées, à l'aide du formulaire en ligne, jusqu'au mardi 6 juin à 10 h ainsi qu'en s'inscrivant sur place le soir du conseil entre 18 h et 18 h 45. Les questions des citoyennes et citoyens s'étant inscrits sur place sont entendues en premier par le conseil d'arrondissement.

Questions posées en présentiel :

Ronald Fitzsimmons	Plantation d'arbres 24 ^e et 23 ^e Avenue entre Jean-Talon et Crémazie et SDC du Petit-Maghreb
Antonio Del Sonno	Agrandissement du chalet Champdoré
Jean Luthène Vilus Regroupement jeunesse en action	Préoccupation des jeunes
Marie-Dominique Dorvelus	Soutien du Regroupement jeunesse en action et des personnes aînées.
Joanne Pinsonneault	Apaisement de la circulation
Yanic Viau	Problème de dépotoir sauvage au coin d'Everett et de la Roche Document déposé en séance
Claude Olivier Dagenais	Règlementation sur les abris Tempo et parc à chiens au parc Saint-Lucie
Amy Darwish Comité d'action de Parc-Extension	Émission de permis pour des agrandissements menant à des évictions
Michelina Ferrara	Arbre à élaguer - près du parc Frédéric-Back
Justin Flamand	Entretien des rues de Saint-Michel, organisme « Saint-Michel Vie Sans Frontières », chalet du parc Champdoré
Claude Bricault	Implantation des pistes cyclables sur Legendre et Louvain
Nathalie Philogène	Implantation des pistes cyclables sur Legendre et Louvain

Giulio Di Iorio Implantation des pistes cyclables et sens unique sur Legendre

À 20 h 10, la mairesse de l'arrondissement propose la prolongation de la période de questions du public pour une durée de 30 minutes, ce qui est adopté à l'unanimité.

Fritzner Pierre Festival international des fruits exotiques de Montréal

Magalie Véro René-Gérald Demande de reconnaissance des OBNL

Anne-Laure Chiappini Cour d'école Saint-Pierre-Apôtre fermée à tous

Joseph André Présentation de l'organisme Espace d'expressions et de création

Questions posées en ligne :

Robin St-Amand Pistes cyclables
Valérie Bloch Passage à niveau - Campus MIL
Nicol Nada Passage à niveau - Campus MIL

Solveig Reid Réparation - parc Saint-Yvette
Nicol Alex Passage à niveau - Campus MIL
David Avond Projet immobilier - 7240, rue Waverly
Audrey Lebel Modification du feu de circulation - boulevard Saint-Michel et de Louvain

Arlene Zimmerman Plantation de fleurs - rue Ball
Jessica Louis Traverse piétonne - Musset et François-Perrault
Photos déposées au dossier

Lori Palano Conversion de duplex - éviction

À 20 h 43, la période de prolongation étant terminée et ayant répondu à toutes les questions des citoyennes et citoyens, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de questions du public close.

10.08 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h 43, aucune question n'est soulevée par les membres du conseil d'arrondissement et la période de questions est close.

CA23 14 0159

Rapport aux citoyennes et citoyens, des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement au 31 décembre 2022 et diffusion du rapport sur le site Internet de l'arrondissement.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de prendre acte du rapport aux citoyennes et citoyens, des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au 31 décembre 2022 et diffusion du rapport sur le site Internet de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

10.09 1239574004

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 15.01 à 15.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA23 14 0160**Proclamation de la Semaine québécoise des personnes handicapées, du 1^{er} au 7 juin 2023**

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des personnes handicapées se tient au Québec du 1^{er} au 7 juin de chaque année;

CONSIDÉRANT que nous devons poser des gestes simples pour accroître la participation sociale des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal a produit et rendu public son plan d'action à l'égard des personnes handicapées tel que le stipule la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, c. E-20.1);

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la semaine du 1^{er} au 7 juin 2023, « Semaine québécoise des personnes handicapées » et invite la population à combattre les préjugés envers les personnes handicapées et à poser des gestes concrets pour favoriser leur participation à la vie de notre municipalité.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA23 14 0161**Proclamation de la Journée mondiale de l'environnement, le 5 juin 2023**

CONSIDÉRANT que l'air pur est essentiel au bien-être physique, social et économique des citoyennes et citoyens et de leur environnement;

CONSIDÉRANT que les conséquences mondiales, régionales et locales de l'augmentation de la pollution atmosphérique et des gaz à effet de serre sont graves;

CONSIDÉRANT que les citoyennes et citoyens reconnaissent que les gouvernements, l'industrie et le grand public doivent agir, individuellement et collectivement, pour réduire les émissions nocives qui contribuent à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la journée du 5 juin de chaque année a été désignée Journée mondiale de l'environnement par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de sensibiliser davantage l'opinion publique à la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la journée du 5 juin 2023, Journée mondiale de l'environnement.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA23 14 0162

Proclamation de la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées, le 15 juin 2023

CONSIDÉRANT que les personnes âgées représentent le groupe démographique qui connaît la croissance la plus rapide au Canada et qu'à l'heure actuelle, 7 millions de Canadiens ont 65 ans ou plus;

CONSIDÉRANT que la violence peut prendre diverses formes, y compris la violence physique, psychologique/émotive, sexuelle et financière, ainsi que la négligence;

CONSIDÉRANT que la première Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées a été lancée le 15 juin 2006 par l'International Network for the Prevention of Elder Abuse (INPEA);

CONSIDÉRANT que la violence faite aux personnes âgées va à l'encontre des droits de la personne reconnus à l'échelle internationale;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame officiellement la journée du 15 juin 2023, Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées et invite les concitoyennes et concitoyens à dénoncer tous les actes d'abus envers nos personnes âgées.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CA23 14 0163

Proclamation de la Journée mondiale des réfugiés, le 20 juin 2023

CONSIDÉRANT que depuis l'an 2001, le 20 juin a été décrété la Journée mondiale des réfugiés par l'Assemblée générale des Nations Unies;

CONSIDÉRANT que cette journée a été désignée afin de reconnaître la contribution des réfugiés à travers le monde ainsi que la détresse dans laquelle ils vivent;

CONSIDÉRANT que cette journée est observée par plus de 100 pays à travers le monde et qu'encore aujourd'hui des millions de réfugiés à travers le monde sont forcés de quitter leur maison;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 20 juin 2023, Journée mondiale des réfugiés, en solidarité avec les Nations Unies et l'Union Africaine.

Adopté à l'unanimité.

15.04

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA23 14 0164

Accorder une contribution financière de 6 600 \$ au Regroupement des Éco-quartiers, en appui au projet de « Patrouille verte » dans l'arrondissement, pour la saison estivale 2023 et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 6 600 \$ au Regroupement des Éco-quartiers (REQ) en appui au projet « Patrouille verte » dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la saison estivale 2023;
2. d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1234969001

CA23 14 0165

Accorder une contribution financière totalisant 103 539 \$ à 3 organismes de l'arrondissement, pour la période se terminant le 31 mars 2024, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local comme suit : 34 513 \$ à la Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray, 34 513 \$ à Vivre Saint-Michel en Santé et 34 513 \$ à la Table de quartier Parc-Extension et approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière totalisant 103 539 \$ à trois organismes de l'arrondissement, pour la période débutant à la signature de la convention et se terminant le 31 mars 2024, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, comme suit :
 - 34 513 \$ à la Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray;
 - 34 513 \$ à Vivre Saint-Michel en santé;
 - 34 513 \$ à la Table de quartier Parc-Extension;
2. d'approuver les projets de conventions, à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;
3. d'autoriser monsieur Frédéric Steben, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social par intérim de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer les conventions pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement et la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1236513002

CA23 14 0166

Accorder une contribution financière totalisant 131 045 \$ à 8 organismes désignés à la recommandation, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme « Animation estivale » et approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière totalisant 131 045 \$ à huit organismes de l'arrondissement, dans le cadre du programme d'animation estivale - Volet camps de jour et parcs, comme suit :

Centre socioéducatif Lasallien	5 300 \$
Corporation d'éducation jeunesse	5 300 \$
Vue sur la relève	6 360 \$
Espace Multisoleil	60 355 \$
La joie des enfants	1 060 \$
Loisirs communautaires Saint-Michel	12 296 \$
Patro Villeray—Volet camp de jour	17 555 \$
Patro Villeray—Volet parcs	5 300 \$
Organisation des jeunes de Parc-Extension—Volet camp de jour	15 841 \$
Organisation des jeunes de Parc-Extension—Volet parcs	1 678 \$
TOTAL	131 045 \$

2. d'approuver les projets de conventions, à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;
3. d'autoriser monsieur Frédéric Steben, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social par intérim de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1237951006

CA23 14 0167

Accorder une contribution financière de 17 000 \$ à Les Monarques de Montréal, pour l'année 2023 afin d'embaucher une ressource pour assurer le suivi administratif et le développement de nouveaux projets et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 17 000 \$ à Les Monarques de Montréal, afin d'embaucher une ressource de juin à décembre 2023 qui assurerait le suivi administratif et le développement de nouveaux projets;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser monsieur Frédéric Steben, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social par intérim de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1237951007

CA23 14 0168

Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à TOHU Cité des Arts du cirque, pour l'année 2023, pour le projet « Les lumières de Saint-Michel » et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 5 000 \$ à TOHU Cité des Arts du Cirque, pour l'année 2023, dans le cadre du projet « Les Lumières de Saint-Michel 2023 »;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser monsieur Frédéric Steben, directeur de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social par intérim de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1236513001

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA23 14 0169

Accorder une contribution financière maximale de 25 000 \$, taxes incluses, à Espace-Famille Villeray, à même les surplus de l'arrondissement, dans le cadre du Programme de subvention de couches lavables et produits d'hygiène féminine durables, pour la période du 12 juin 2023 au 31 mai 2024 et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 25 000 \$, taxes incluses, à Espace-Famille Villeray, à même les surplus de l'arrondissement, dans le cadre du Programme de subvention de couches lavables et produits d'hygiène féminine durables, pour la période du 12 juin 2023 au 31 mai 2024;
2. d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1234969003

CA23 14 0170

Octroyer un contrat à 9176-7277 Québec inc. (Gocube.com), seul soumissionnaire et ayant présenté une soumission conforme, pour l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens, en soutien à des locataires évincés suite à une éviction, sur le territoire de l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 178 929,84 \$, taxes incluses et couvrant la période de juin 2023 à décembre 2024 - appel d'offres public 23-19898 (1 soumissionnaire).

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à 9176-7277 Québec inc. (Gocube.com), seul soumissionnaire et ayant présenté une soumission conforme, pour l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens, en soutien à des locataires évincés, suite à une éviction, sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit

au montant maximal de 178 929,84 \$, taxes incluses, et couvrant la période de juin 2023 à décembre 2024, conformément à l'appel d'offres public 23-19898 (1 soumissionnaire);

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1233823001

CA23 14 0171

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 4 828,95 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels de surveillance de travaux à la firme CIMA+, dans le cadre du contrat octroyé pour des travaux de voirie, de sécurisation aux abords des écoles et de remplacement de branchements d'eau en plomb dans la rue Sagard, de la rue Bélanger à la rue Villeray (CA22 14 0221 - appel d'offres public VSP-22-ING-06), majorant ainsi le montant total des services professionnels à CIMA+ de 59 857,13 \$ à 64 686,08 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 4 828,95 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels de surveillance de travaux à la firme CIMA+, dans le cadre du contrat octroyé pour des travaux de voirie et de remplacement de branchements d'eau en plomb dans la rue Sagard, de la rue Bélanger à la rue Villeray (CA22 14 0221), majorant ainsi la dépense autorisée pour les services professionnels de 59 857,13 \$ à 64 686,08 \$ taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement VSP.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1234820007

CA23 14 0172

Octroyer un contrat à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de voirie, de remplacement de branchements d'eau en plomb dans l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 716 201,93 \$, taxes incluses et autoriser une dépense totale de 2 087 415,36 \$, taxes incluses (contingences : 171 620,19 \$; incidences : 199 593,23 \$) - appel d'offres public VSP-23-ING-02 (4 soumissionnaires).

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de voirie et de remplacement de branchements d'eau en plomb dans l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 716 201,93 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VSP-23-ING-02 (4 soumissionnaires);
2. d'autoriser des contingences de 171 620,19 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser des incidences de 199 593,23 \$, taxes incluses;
4. de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise Les Pavages Céka inc.;
5. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par le Service des infrastructures du réseau routier (1 287 309,05 \$) et par le Service de l'eau (800 106,31 \$).

Adopté à l'unanimité.

20.09 1234820006

CA23 14 0173

Octroyer un contrat à Montréal Scellant inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de sécurisation aux abords des écoles Gadbois et Bienville situées dans l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 596 839,39 \$, taxes incluses et autoriser une dépense totale de 1 887 923,33 \$, taxes incluses (contingences : 159 683,94 \$; incidences : 131 400 \$) - appel d'offres public VSP-23-ING-04 (4 soumissionnaires).

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Montréal Scellant inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de sécurisation aux abords des écoles Gadbois et Bienville, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PSAÉ 2023), aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 596 839,39 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VSP-23-ING-04 (4 soumissionnaires);
2. d'autoriser des contingences de 159 683,94 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser des incidences de 131 400 \$, taxes incluses;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Montréal Scellant inc. pour ce contrat;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement VSP (783 572,77 \$), par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (876 104,30 \$), par le Service des grands parcs (212 646,26 \$) et par le Service de l'eau (15 600 \$).

Adopté à l'unanimité.

20.10 1238307003

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.11 et 20.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA23 14 0174

Recommander au comité exécutif d'autoriser la majoration du budget des contingences, relatif aux travaux de décontamination financés par le Service de l'environnement, d'un montant de 123 584,75 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à Axe construction inc. par l'arrondissement pour les travaux de mise à niveau du garage d'entretien de Saint-Michel (CA21 140290/CE21 1838 - appel d'offres public IMM-21-04), majorant ainsi le budget des contingences pour ces travaux de décontamination de 62 977,73 \$ à 186 562,48 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. de recommander au comité exécutif d'autoriser la majoration du budget des contingences et la dépense d'un montant de 123 584,75 \$, taxes incluses, avec le virement de crédits requis, relatif aux travaux de décontamination financés par le Service de l'environnement dans le cadre du contrat octroyé à Axe construction inc. par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les travaux de mise à niveau du garage d'entretien de Saint-Michel (CA21 140290/CE21 1838 – appel d'offres public IMM-21-04), majorant ainsi le budget des contingences pour ces travaux de décontamination de 62 977,73 \$ à 186 562,48 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément à l'intervention financière du Service des finances jointe au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1238462002

CA23 14 0175

Approuver le projet de troisième modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue du Centre de services scolaire de Montréal, pour une période additionnelle de 6 mois, à compter du 1^{er} juillet 2023, des locaux situés au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé aux 415-419, rue Saint-Roch, d'une superficie totale d'environ 152 589 pi² (14 176 m²), utilisés à des fins communautaires et sportives pour l'arrondissement, moyennant un loyer total de 121 406,31 \$, non taxable.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'approuver le projet de troisième modification du bail par lequel la Ville loue du Centre de services scolaire de Montréal, pour une période additionnelle de six (6) mois, à compter du 1^{er} juillet 2023, l'immeuble situé au 415-419, rue Saint-Roch, pour des locaux d'une superficie totale d'environ 152 589 pi², situés au rez-de-chaussée et au sous-sol, utilisés à des fins communautaires et sportives, pour l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, moyennant un loyer total de 121 406,31 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de modification du bail (Bâtiment 8742);
2. d'approuver la dépense de 17 366,11 \$, taxes incluses, applicable et payable à l'organisme la Corporation de Gestion des Loisirs du Parc pour les frais de déneigement et d'évacuation hors du site des poubelles et des matières recyclables;
3. d'approuver le revenu de 15 104,25 \$, avant les taxes, en provenance du Centre de services scolaire de Montréal, pour les frais de déneigement et d'évacuation hors du site des poubelles et des matières recyclables;
4. d'approuver la dépense de 4 500 \$, taxes incluses, payable au Centre de services scolaire de Montréal, pour les correctifs et les entretiens requis dans la cuisine d'un organisme;
5. d'imputer ces dépenses et cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1236025008

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA23 14 0176

Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2023, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2023, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1236326004

CA23 14 0177

Accepter un don d'un montant de 100 000 \$ de la Fondation familiale Trottier dans le cadre du projet de centre communautaire de Parc-Extension et demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) afin de tenir compte de la réception de ce montant par l'arrondissement.

ATTENDU QUE l'immeuble qui loge la majorité des groupes communautaires du quartier de Parc-Extension sera repris en 2023 par le Centre de services scolaires de Montréal qui en est propriétaire;

ATTENDU QUE les quinze (15) organismes qui logent dans cet immeuble devront déménager;

ATTENDU QUE ce déménagement vient dissoudre un pôle civique et culturel d'importance et fragiliser davantage la population alors que les organismes seront dispersés aux quatre coins du quartier;

ATTENDU QU'il devient important de planifier la mise sur pied d'un centre communautaire pouvant accueillir des groupes communautaires déplacés;

ATTENDU QUE la Fondation familiale Trottier versera volontairement une somme de 100 000 \$ à titre de don pour la réalisation d'études et de plans dans le cadre du projet de centre communautaire de Parc-Extension;

ATTENDU QUE la Fondation familiale Trottier ne demande pas l'émission d'un reçu pour fins d'impôt ni d'autre contrepartie;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accepter le don de 100 000 \$ de la Fondation familiale Trottier dans le cadre du projet de centre communautaire de Parc-Extension à attribuer à la réalisation d'études et de plans;
2. d'imputer la somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. de s'engager à retourner la somme à la Fondation familiale Trottier si la réalisation des études et des plans était abandonnée.

de recommander au comité exécutif :

1. de modifier le budget de la Ville de Montréal, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, du don de 100 000 \$ de la Fondation familiale Trottier à attribuer à la réalisation d'études et de plans dans le cadre du projet de centre communautaire pour le quartier de Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1237951005

CA23 14 0178

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception par l'arrondissement, d'un soutien financier totalisant la somme de 68 630 \$ provenant d'une convention d'aide financière accordée par l'Union des municipalités du Québec qui s'inscrit dans le cadre du projet « Alvéoles » sous l'appel de projets « Fous du français ».

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. de recommander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) afin de tenir compte du soutien financier totalisant la somme de 68 630 \$ provenant d'une convention d'aide financière accordée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui s'inscrit dans le cadre du projet « Alvéoles » sous l'appel de projets « Fous du français » de l'UMQ;
2. d'augmenter, en conséquence, l'enveloppe budgétaire de 2023 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1239298001

CA23 14 0179

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception par l'arrondissement d'une subvention de 80 000 \$, pour l'année financière 2023 provenant du ministère de la Sécurité publique concernant le Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture dans le cadre du Fonds d'action contre la violence.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. de recommander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) afin de tenir compte de la subvention de 80 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec concernant le Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture dans le cadre du Fonds d'action contre la violence et visant des investissements supplémentaires en prévention de la criminalité;
2. d'augmenter l'enveloppe budgétaire de 2023 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en conséquence de la réception de cette somme.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1239298002

CA23 14 0180

Autoriser une dépense de 1 495,83 \$, taxes incluses, pour la participation de l'arrondissement à la 35e édition du Gala ESTim qui s'est tenue le 11 mai 2023.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser une dépense totale de 1 495,83 \$, taxes incluses, pour l'achat de quatre (4) billets afin de permettre la participation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au Gala Estim, qui s'est tenu le 11 mai 2023 à la Tohu;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1236326006

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA23 14 0181

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 14 650 \$ à 14 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2023, comme suit : 500 \$ à Clinique Juridique de Saint-Michel; 1 750 \$ à Centre Lasallien Saint-Michel; 500 \$ à Funambules média; 2 900 \$ à Héritage Hispanique du Québec; 1 000 \$ à La Société des Roumeliotes de Montréal George Karaiskakis; 750 \$ à Maison de la Famille Saint-Michel; 1 950 \$ à Agence de développement durable de Montréal Centre Nord; 750 \$ à Maison Dominicaine Juan Pablo Duarte à Montréal; 800 \$ à Himalaya Seniors du Québec; 500 \$ à Fondation des Aveugles du Québec; 750 \$ à Regroupement jeunesse en

action; 1 500 \$ à Union des philatélistes de Montréal inc.; 500 \$ à la Table de quartier Parc-Extension et 500 \$ à Corporation d'Éducation Jeunesse, le tout, pour diverses activités.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 14 650 \$ à 14 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2023, comme suit : 500 \$ à Clinique Juridique de Saint-Michel; 1 750 \$ à Centre Lasallien Saint-Michel; 500 \$ à Funambules média; 2 900 \$ à Héritage Hispanique du Québec; 1 000 \$ à La Société des Roumeliotes de Montréal George Karaiskakis; 750 \$ à Maison de la Famille Saint-Michel; 1 950 \$ à Agence de développement durable de Montréal Centre Nord (ADM CN); 750 \$ à Maison Dominicaine Juan Pablo Duarte à Montréal; 800 \$ à Himalaya Seniors du Québec; 500 \$ à Fondation des Aveugles du Québec; 750 \$ à Regroupement jeunesse en action; 1 500 \$ à Union des philatélistes de Montréal inc.; 500 \$ à la Table de quartier Parc-Extension et 500 \$ à Corporation d'Éducation Jeunesse, le tout, pour diverses activités;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1234539003

CA23 14 0182

Autoriser une dépense maximale de 1 000 000 \$, taxes incluses, à même les surplus de l'arrondissement, pour des travaux nécessaires à la réalisation du plan d'apaisement de la circulation de l'arrondissement.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 1 000 000 \$, taxes incluses, à même les surplus de l'arrondissement, pour des travaux nécessaires à la réalisation du plan d'apaisement de la circulation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1239975001

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA23 14 0183

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de juin à décembre 2023.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;

2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA17-14002), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de juin à décembre 2023, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de juin à décembre 2023, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de juin à décembre 2023, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel;
5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de juin à décembre 2023, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1239335006

CA23 14 0184

Édicter une ordonnance pour la réalisation d'une murale sur le mur du bâtiment situé au 2125, rue Jean-Talon Est, qui sera visible du domaine public dans le cadre du Programme des ruelles vertes et en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'édicter une ordonnance pour la réalisation d'une murale sur le mur du bâtiment situé au 2125, rue Jean-Talon-Est, qui sera visible du domaine public dans le cadre du Programme des ruelles vertes et en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA08-14005).

Adopté à l'unanimité.

40.02 1238069001

CA23 14 0185

Édicter une ordonnance établissant la mise à sens unique vers l'ouest de la rue de Louvain entre la rue D'Iberville et la 16^e Avenue, la mise à sens unique vers l'est de la rue de Louvain entre la 16^e Avenue et la 17^e Avenue, la mise à sens unique vers l'est de la rue Legendre entre la rue D'Iberville et la 16^e Avenue, et du changement de sens de circulation vers le nord de la 16^e Avenue entre les rues de Louvain et Legendre.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

D'édicter une ordonnance pour :

1. procéder à la mise à sens unique vers l'ouest de la rue de Louvain entre la rue D'Iberville et la 16^e Avenue;
2. procéder à la mise à sens unique vers l'est de la rue de Louvain entre la 16^e Avenue et la 17^e Avenue;

3. procéder à la mise à sens unique vers l'est de la rue Legendre entre la rue D'Iberville et la 16^e Avenue;
4. procéder au changement de sens de circulation vers le nord de la 16^e Avenue entre la rue de Louvain et Legendre.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1237800005

CA23 14 0186

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA23-14001), la modification de la résolution CA22 14 0065 visant la construction d'un bâtiment de 3 étages avec construction hors toit abritant 31 logements et des espaces commerciaux au rez-de-chaussée sur la propriété située aux 7647-7671, rue Saint-Hubert.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), la modification de la résolution CA22 14 0065 adoptée par le conseil d'arrondissement le 8 mars 2022, visant la construction d'un bâtiment de 3 étages comprenant 31 logements, des espaces commerciaux au rez-de-chaussée et une construction hors toit sur la propriété située aux 7647-7671, rue Saint-Hubert, conformément aux plans A010, A020, A101 à A106, A201 à A203, A301 à A303 et A900 datés du 24 mai 2023, préparés par Fugère Architecture et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 24 mai 2023.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1238053004

CA23 14 0187

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA23-14001), la modification à la résolution CA20 14 0199 visant l'agrandissement du bâtiment situé aux 542-552, avenue Ogilvy.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans intitulés « 542-552 avenue Ogilvy », préparés par Trois Architecture, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 10 mai 2023 et visant la modification à la résolution CA20 14 0199 pour l'agrandissement du bâtiment situé aux 542 à 552, avenue Ogilvy.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1231010004

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA23 14 0188

Adopter le Règlement RCA18-14001-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement » afin d'y ajouter une section sur les stationnements commerciaux ou communautaires et une section sur les cafés-terrasses.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du Règlement RCA18-14001-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement » a été donné le 4 avril 2023, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 19 avril 2023, dûment convoquée par avis paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 5 avril 2023;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation fut reçu et le second projet de règlement adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 2 mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié sur le site Internet et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 3 mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA18-14001-2 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA18-14001-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement » afin d'y ajouter une section sur les stationnements commerciaux ou communautaires et une section sur les cafés-terrasses.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1236495007

CA23 14 0189

Adopter le second projet de Règlement 01-283-117 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement » afin de prescrire des normes d'aménagement pour les cafés-terrasses sur le domaine privé et permettre l'usage « bibliothèque » dans la zone E02-156 (zone du parc Le Prévost) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 17 mai 2023.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du Règlement 01-283-117 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) a été donné le 2 mai 2023, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 17 mai 2023, dûment convoquée par avis paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 3 mai 2023;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation fut reçu par le conseil d'arrondissement à sa séance du 6 juin 2023;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement 01-283-117 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter le second projet de Règlement 01-283-117 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement » afin de prescrire des normes d'aménagement pour les cafés-terrasses sur le domaine privé et permettre l'usage « bibliothèque » dans la zone E02-156.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1231010005

CA23 14 0190

Dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement suite au registre tenu le 25 mai 2023 relativement au projet particulier PP23-14003 à l'effet d'autoriser l'agrandissement du bâtiment commercial de 6 étages situé au 7240, rue Waverly, incluant des conditions visant à gérer les impacts sur le milieu, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

CONSIDÉRANT que le projet particulier PP23-14003 a été adopté par ce conseil lors de sa séance tenue le 2 mai 2023, par sa résolution CA23 14 0148 qui fait foi de la date de référence en vertu de l'article 514 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

CONSIDÉRANT que le registre a été convoqué par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement, le 3 mai 2023;

CONSIDÉRANT que le registre des demandes de scrutin référendaire a effectivement été tenu à la mairie de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, située au 405, avenue Ogilvy, bureau 201, le 25 mai 2023 de 9 h à 19 h, sans interruption;

CONSIDÉRANT que la secrétaire d'arrondissement a fait lecture du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de 234;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus lors de la tenue du registre, soit la signature de 185 personnes;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. de recevoir le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur la résolution CA23 14 0148 relative au projet particulier PP23-14003 à l'effet d'autoriser l'agrandissement du bâtiment commercial de 6 étages situé au 7240, rue Waverly, incluant des conditions visant à gérer les impacts sur le milieu, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003);
2. de prendre acte que la résolution CA23 14 0148 est par conséquent réputée ADOPTÉE par les personnes habiles à voter.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1226495019

CA23 14 0191

Prendre acte de la dissolution de la Société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb ».

ATTENDU QU'UNE requête en dissolution de la « SDC du Petit-Maghreb » a été déposée au conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension le 7 février 2023 et que le conseil a mandaté la secrétaire d'arrondissement d'y accorder les suites appropriées en vertu de la Loi;

ATTENDU QUE le 4 avril 2023, le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a pris acte du dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement suite au registre tenu le 23 mars 2023 relativement à la requête en dissolution de la « SDC du Petit-Maghreb »;

ATTENDU QUE le 11 mai 2023, le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a pris acte du dépôt de l'état des résultats définitifs du scrutin référendaire ayant pour objet la dissolution de la société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb » à l'effet que 42 établissements d'entreprise du district concerné par la « SDC du Petit-Maghreb » ont voté en faveur de la dissolution;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. de prendre acte de la dissolution de la Société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb », laquelle n'aura plus de compétence dans le district montré au plan joint au présent sommaire décisionnel à titre d'annexe A;
2. que la secrétaire d'arrondissement transmet, au conseil d'administration de la « SDC du Petit-Maghreb », un certificat confirmant la dissolution de la société de développement commercial.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1239223001

Levée de la séance

La séance est levée à 21 h.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Laurence LAVIGNE LALONDE
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

Laurence LAVIGNE LALONDE
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2023.